

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2023

ETENDRE LE CHAMP D'APPLICATION DE LA PEINE COMPLÉMENTAIRE
OBLIGATOIRE D'INÉLIGIBILITÉ - (N° 759)

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Bilde, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin,
Mme Lechanteux, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.